

BULLETIN MUNICIPAL

2013 - 2014

GAGEAC ET ROUILLAC

LE MOT DU MAIRE

Mesdames,
Messieurs,

Les membres du Conseil Municipal et moi-même vous présentons tous nos vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour cette nouvelle année que nous venons de débiter.

Nous venons de terminer l'année 2013 avec ses joies, ses peines. Nous avons une pensée particulière pour les familles qui ont perdu un membre cher.

Je tiens à remercier toute l'équipe municipale qui, par sa disponibilité, nous a permis de répondre aux différentes demandes de nos administrés.

Notre enthousiasme reste intact pour affronter les projets en cours et à venir que nous réaliserons avec un esprit de clarté, de prévoyance et de communication avec vous tous.

Cordialement,

Le Maire

Philippe PUYPONCHET

INFORMATIONS GENERALES

Service Administratif

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert

Mardi 9 h à 12 h 14 h à 17 h

Jeudi 14 h à 19 h

Téléphone 05 53 27 92 83

Télécopie 05 53 23 43 47

Courriel

[mairie.gageac.et.rouillac@wanadoo](mailto:mairie.gageac.et.rouillac@wanadoo.fr) .fr

Vos Conseillers

Madame	Annie	AUBLANC
Madame	Roselyne	CAZIN-DUDREUIL
Monsieur	Denis	CHOURIS
Madame	Véronique	COMMOLET
Madame	Evelyne	FAURE JUGEAU
Monsieur	Alain	FOSSARD
Madame	Jocelyne	GILLET

Monsieur	Thomas	MERILLIER
Monsieur	Gilbert	MIFSUD
Monsieur	Philippe	PUYPONCHET

Personnel Communal

Service Administratif

Secrétariat Mme Geneviève BURN
Mme Angeline GERMON

Service Technique

Monsieur Noël BOURG

Votre Conseil Municipal

Maire Philippe PUYPONCHET

Adjoint

Denis	CHOURIS
Annie	AUBLANC
Alain	FOSSARD

Personnel Intercommunal

Madame Caroline BOURG

Madame Chantal CHASSAIGNE

Madame Noëlle CHOURIS

Permanences

Philippe PUYPONCHET sur Rendez-vous

Denis	CHOURIS
Annie	AUBLANC
Alain	FOSSARD

Les jeudis soir de 18 h à 19 h

DELEGUES AUX DIVERSES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

(Syndicats, Communauté de Communes)

Communauté des Communes des Coteaux de Sigoules

3 délégués Titulaires

Mr Denis	CHOURIS
Mr Gilbert	MIFSUD
Mr Philippe	PUYPONCHET

3 délégués Suppléants

Mme Annie	AUBLANC
Mme Jocelyne	GILLET
Mr Alain	FOSSARD

Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable de Monestier

2 délégués Titulaires

Mme Evelyne	FAURE JUGEAU
Mr Philippe	PUYPONCHET

1 délégué Suppléant

Mr Thomas	MERILLIER
-----------	-----------

Regroupement Pédagogique Intercommunal (R P I) de Monestier Saussignac Razac de Saussignac et Gageac et Rouillac

2 délégués

Mme Roselyne	CAZIN-DUDREUIL
Mr Philippe	PUYPONCHET

Syndicat du Pays du Grand Bergeracois

2 délégués Titulaires

Mme Annie	AUBLANC
Mr Denis	CHOURIS

2 délégués Suppléants

Mme Véronique	COMMOLET
Mr Philippe	PUYPONCHET

Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (S D E 24)

2 délégués Titulaires

Mr Gilbert	MIFSUD
Mr Philippe	PUYPONCHET

2 délégués Suppléants

Mme Jocelyne	GILLET
Mr Thomas	MERILLIER

Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire de la région de Sigoules

2 délégués Titulaires

Mme Annie	AUBLANC
Mme Evelynne	FAURE JUGEAU

2 délégués Suppléants

Mme Véronique	COMMOLET
Mr Denis	CHOURIS

Syndicat Mixte Agence de Gestion et de Développement Informatique

1 délégué Titulaire

Mr Gilbert	MIFSUD
------------	--------

Comité National d'Action Sociale (C N A S)

Elu	Mr Philippe	PUYPONCHET
-----	-------------	------------

Entente Intercommunale relative à l'Utilisation du Matériel de Voierie

3 délégués Titulaires

Mr Denis	CHOURIS
Mr Gilbert	MIFSUD
Mr Philippe	PUYPONCHET

3 délégués Suppléants

Mme Annie	AUBLANC
Mr Alain	FOSSARD
Mr Thomas	MERILLIER

LES DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES

Cimetières

Mme Roselyne	CAZIN-DUDREUIL
Mme Jocelyne	GILLET
Mr Denis	CHOURIS
Mr Philippe	PUYPONCHET

Salle des Fêtes

Mme Jocelyne	GILLET
Mr Philippe	PUYPONCHET

Budget

L'ensemble du Conseil Municipal

Chemins Communaux

L'ensemble du Conseil Municipal

Bâtiments Communaux

L'ensemble du Conseil Municipal

Bulletin Municipal

L'ensemble du Conseil Municipal

Impôts Directs

Titulaires

Mr Alain FOSSARD
Mr Philippe PUYPONCHET
Mr Denis CHOURIS
Mme Annie AUBLANC
Mme Véronique COMMOLET
Mr Jean Christian PAUTY

Suppléants

Mme Nicole DUPRE
Mr Philippe CHASSAIGNE
Mr Alain LABOYE
Mme Noëlle CHOURIS
Mr Jean DE LA VERRIE
Mr Pierre BEYSSE

NOS JOIES, NOS PEINES EN 2013

Naissances

ARZEL Maelan	à Bergerac le 04 février 2013
BALDAN Ambre	à Bergerac le 02 avril 2013
FRITCH Lucas, Raphaël	à Bergerac le 11 novembre 2013

Mariages

BOUDEY Eveline et CASTAING Brigitte	à Gageac le 07 septembre 2013
CHAUDON Véronique et MAILLIET Corinne	à Gageac le 07 décembre 2013

Décès

DOTHEE Marthe Veuve FOUSSAL	le 20 février 2013 à Ste Foy la Grande (33)
MANET Robert	le 02 mai 2013 à Gageac et Rouillac
DUPONT Alain	le 19 mai 2013 à Gageac et Rouillac
LAVAL Jeanne Veuve NUSSAS	le 26 juin 2013 à Lolme (24)
MANET Gilbert	le 05 juillet 2013 à Gageac et Rouillac

LES TRAVAUX REALISES EN 2013

- **Extension du cimetière de Gageac**

Les travaux d'extension du cimetière sont terminés. Seuls les revêtements sur la chaussée et l'accès sont reportés au printemps afin de profiter de meilleures conditions climatiques.

- **Travaux de voirie 2013**

Les fortes intempéries de l'année écoulée ont occasionné des remontées d'eaux et d'infiltration dans diverses habitations. De ce fait des travaux sur la remise en état et la création d'un réseau pluvial ont été réalisés.

TRAVAUX PREVUS EN 2014

- **Travaux de voirie**

Pour la réalisation d'un arrêt bus à la mairie, conformément aux prescriptions données par les services du Conseil Général (validation des plans) ces prestations ont fait l'objet d'une consultation d'entreprises. Après ouverture des plis, l'entreprise Eurovia ayant fait la meilleure proposition a été choisie.

Les travaux vont commencer dès le retour des plans de conception réalisés par la SDE24 pour le déplacement ou la création du réseau d'éclairage public et coffrets électriques.

- **Accessibilité à la mairie et à la salle des fêtes**

Pour répondre à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes à mobilité réduite, l'article 45 pose le principe de continuité et de l'accessibilité de la chaîne du déplacement.

De ce fait, il est prévu des rampes d'accessibilité aux nouvelles normes pour ces deux accès à ce bâtiment.

- **Aménagement des abords de la mairie**

Ces études consistent à redéfinir le stationnement et la circulation des véhicules aux abords du bâtiment mairie salle des fêtes. Elles prévoient également un stationnement réservé aux personnes handicapées, l'éclairage de l'ensemble, la création d'un terrain de boules et d'une aire pour camping car.

- **Plan de la signalisation**

La signalisation directionnelle (lieux dits) ainsi que la signalisation de police sont en cours d'étude. Un plan sera disponible en février 2014 et sera consultable à la mairie (pour renseignements voir Mr Denis CHOURIS).

- **Travaux de voirie communautaire**

La communauté de communes des coteaux de Sigoules a réalisé des estimations pour les travaux de voirie à réaliser sur l'ensemble des communes. Pour Gageac et Rouillac, il a été

demandé un revêtement général sur la côte de Gageac de la RD14 (Le Trouillet) au bourg puis une reprise des rives sur la côte de la RD15, (route de Sigoules) à la limite communale de Monestier enfin un reprise générale sur la route à partir de la RD14 vers le pied de la côte de Cunèges (RD15)

Compte tenu de l'importance des travaux et selon l'enveloppe financière disponible des choix seront faits par la communauté de communes.

- **Eglise de Gageac**

Suite à l'effondrement du plafond de la sacristie, dû à l'écartement du mur extérieur, la commune a fait procéder à une expertise par notre compagnie d'assurance. Compte tenu du dossier catastrophe naturelle due à la sécheresse déposé à la sous préfecture pour ce bâtiment les assureurs prennent en charge ces travaux.

Toutefois, il est impératif pour la commune d'abattre le tilleul situé à proximité pour éviter aux racines de se propager sous les fondations occasionnant ainsi des désordres importants dans les murs.

- **Ecole de la Ferrière**

Une étude énergétique sera commandée auprès de différents bureaux d'études afin de réduire la consommation électrique.

SOCIETE DE CHASSE DE GAGEAC ET ROUILLAC

LA CHASSE : une alliée pour la nature

Une saison toujours très active, des plans de chasse plus nombreux avec la synergie des différentes sociétés de chasse pour mener à bien les actions de chasse au grand gibier.

Cette année nous avons eu le plaisir d'accueillir quatre nouveaux chasseurs sur notre territoire.

L'ensemble des chasseurs vous adresse leurs meilleurs vœux et remercie les personnes qui participent au maintien de cette activité qui se déroule dans une bonne ambiance.

Nous tenons également à remercier Monsieur le Maire et son conseil municipal qui nous permettent d'organiser les manifestations liées à notre activité.

Le repas de chasse est fixé au Dimanche 16 mars 2014 à 12 heures à la salle des fêtes de Gageac et Rouillac. Inscription auprès d'Alain LABREIGNE au 05 53 24 01 64 et d'Edouard AUBLANC au 05 53 27 81 50.

Pour la saison 2013 / 2014 le bureau se compose :

Président	Edouard	AUBLANC
Vice-président	Emmanuel	BICHON
Trésorier	Alain	LABREIGNE
Secrétaire	Delphine	AUBLANC

Attention aux chiens en divagation.

Voir en annexe l'arrêté du 16 mars 1955 modifié par l'arrêté du 31 juillet 1989

QUELQUES NOUVELLES DE NOTRE ECOLE

Nous présentons à chacun et à chacune nos vœux de bonne et heureuse année pour 2014.

Cette année, nous accueillons 48 élèves à l'école de La Ferrière.

Dans le cadre d'un projet artistique et culturel, nous avons choisi de travailler sur l'art contemporain. En septembre, nous avons donc découvert un parcours d'œuvres éphémères réalisées et exposées par des artistes sur la vallée de la Dordogne. Ce parcours nous a conduits de Monbazillac à Creysse, en passant par Couze et Lalinde. Les élèves ont découvert des œuvres in situ.

Nous avons également visité l'exposition d'œuvres extraites des collections du FRAC (Fond Régional d'Art Contemporain) au collège de La Force.

Nous allons recevoir un artiste qui va nous aider à concrétiser la réalisation d'une œuvre collective qui sera visible à la mairie de Gageac au printemps prochain.

Pour réaliser cette œuvre, nous avons inventorié le patrimoine bâti existant du village de Gageac (château, église, cimetière, calvaire, statues, mairie) afin d'investir, à l'instar des artistes découverts, un des lieux du patrimoine pour y installer notre œuvre collective. Nous espérons que vous serez nombreux à venir la voir.

Nous espérons également vous rencontrer lors de la prochaine fête de l'école, qui cette année, aura lieu à l'école de La Ferrière le samedi 14 juin. La kermesse sera traditionnellement suivie d'un repas. N'oubliez pas de réserver vos repas directement auprès de l'école ou de la mairie.

A très bientôt, au plaisir de vous rencontrer.

Cordialement, les enseignantes : Madame Huard et Madame Gallois.

La communauté de communes des coteaux de Sigoules a voté à l'unanimité les nouveaux rythmes scolaires.

Ceci a nécessité de créer des emplois par la communauté de commune afin d'assurer des activités périscolaires. Celles-ci sont assurées par le RPI et encadrées par un animateur secondé par Mesdames Bourg et Chouris. Toutefois si des personnes sont intéressées pour animer des activités (peintures.....) elles peuvent le faire savoir auprès de la mairie.

Une enquête de satisfaction réalisée par les 4 communes composant le RPI a donné un résultat très positif sur l'ensemble des parents d'élèves et des élèves.

DES NOUVELLES DU COMITE DES FETES

L'ensemble du comité des loisirs se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2014.

Je tiens à remercier les bénévoles pour leur dynamisme, leur bonne volonté et leur bonne humeur ce qui a permis la réussite des diverses manifestations de l'année écoulée.

Nous donnerons le meilleur de nous-mêmes pour animer les prochaines festivités programmées en 2014.

Le Président.

Programme des festivités prévues en 2014

- | | |
|-----------------|--|
| • 18 janvier | Quine |
| • 09 février | Repas « Cochonnaille » |
| • 11 mai | Repas Périgourdin |
| • 24 juin | Feu de la St Jean |
| • 12 juillet | Soirée Sardinade |
| • 09 et 10 août | Fête Communale (course caisse à savon) |
| • 26 octobre | Repas Gerbaude |
| • 30 novembre | Quine |

ELECTIONS MUNICIPALES 2014 : ce qui va changer

Le mode de scrutin ne change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire.

Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans notre commune sera affichée dans le bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur de personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de notre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis. Notre commune sera représentée par deux conseillers communautaires, le maire et son premier adjoint.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de la commune et non plus seulement pour les communes de 3 500 habitants et plus.

Nouveau et à retenir :

- **Présentation d'une pièce d'identité pour voter**
- **Déclaration de candidature obligatoire**
- **Impossibilité de voter pour une personne non candidate**

BOUCHONS-NOUS !!

Depuis sa création en 2010, l'Association « **unis vers contre cancer** » a organisé la collecte, le tri et le recyclage de 42 tonnes de bouchons, en liège, en plastique et en synthétique, sur le département de la Dordogne.

L'association a ainsi remis 12.000 Euros, entre 2010 et 2012, à l'Institut Bergonié, Centre Régional de Lutte contre le Cancer du Sud-ouest.

Ce samedi 21 décembre 2013, c'est un nouveau chèque de 8.000 euros que le Docteur Michel LONGY a remis à l'Institut Bergonié pour permettre de poursuivre ses recherches.

Ces 8.000 Euros sont issus du recyclage des bouchons, mais également de dons de particuliers, de manifestations au profit de l'association...

Offrez une seconde vie aux bouchons.

Les bouchons de vin et de champagne deviendront matériaux isolants ; les bouchons en plastique seront également recyclés en objets usuels.

Les progrès sont indéniables, mais il reste un long chemin à parcourir pour vaincre le cancer. Le monde viticole, les écoles, les petits commerces et les grandes enseignes, la restauration, les pharmacies et le monde médical se mobilisent avec l'Association « unis vers contre cancer » et mettent à disposition 35 points de collecte de bouchons, dont vous trouverez les coordonnées sur www.unisverscontrecancer.com. Les déchetteries centralisent les collectes de plusieurs communes.

Ensemble, nous pouvons allier la lutte contre la maladie et le développement durable : recycler les bouchons, c'est faire un geste pour la recherche et un geste pour la planète. Alors... BOUCHONS-NOUS tous ensemble !!!

Contact : 05 53 61 35 40

MONOGRAPHIE SUR GAGEAC ET ROUILLAC

Vous possédez peut-être des photographies, images ou gravures, anciennes ou plus récentes de notre commune.

Pourriez-vous les prêter momentanément à la Mairie. Monsieur Patrick CHEYREAUD passera les prendre pour les numériser afin d'illustrer une monographie en cours de rédaction sur le village de Gageac et Rouillac.

D'avance merci.

OBTENTION CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORT

Vous devez présenter :

- 2 photos d'identité réglementaire en noir et blanc ou couleur
- Votre ancienne carte ou passeport
- Un justificatif de domicile récent de moins de trois mois
- Un extrait d'acte de naissance ou copie du livret de famille de vos parents
- Pour les mineurs, en cas de divorce, copie de l'acte du divorce
- Pour les personnes naturalisées justificatif de l'acte de nationalité française

A compter du 01 janvier 2014 la carte nationale d'identité est valable 15 ans.

Cette mesure est également applicable aux cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures et en cours de validité au 01 janvier 2014, c'est-à-dire aux cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures entre le 02 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Pour ces cartes, la prolongation de leur durée de validité sera automatique et ne nécessitera aucune démarche de votre part. En effet, la date de validité inscrite sur le titre n'aura pas besoin d'être modifiée pour que la validité soit prolongée de 5 ans.

Les cartes d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte.

Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre carte nationale d'identité (CNI), rendez-vous sur le site www.diplomatie.gouv.fr pour plus d'information.

Le renouvellement de la carte d'identité quel qu'en soit le motif est désormais soumis à un droit de timbre de 25 € lorsque la précédente carte n'est pas présentée au guichet de la Mairie

Le passeport électronique est valable 10 ans et payable en timbres fiscaux de 86€ pour les majeurs, 42 € pour les mineurs et 17 € pour les mineurs de moins de quinze ans.

Vous devez déclarer en Mairie la Perte ou le vol de votre titre d'identité.

En ce qui concerne les ressortissants de l'Union Européenne ils n'ont plus besoin de titre de séjour. Une carte d'identité ou un passeport encours de validité suffit.

ATTESTATION D'ACCUEIL

Toute personne recevant un étranger (hors Communauté Européenne) désirant séjourner en France pour une durée n'excédant pas trois mois dans le cadre d'une visite familiale ou privée, devra en faire la demande à la Mairie et présenter les originaux des pièces suivantes :

- Si vous êtes français, suisse ou citoyen de la Communauté Européenne un document en cours de validité attestant votre identité et votre nationalité
- Si vous êtes ressortissant non communautaire un titre de séjour valable
- Un document attestant de votre qualité de propriétaire ou de locataire du logement où va séjourné le visiteur
- Tout document permettant d'apprécier les ressources et la capacité à héberger le ou les visiteurs dans des conditions normales de logement
- Un timbre fiscal OMI de 30 € au profit de l'agence nationale de l'accueil des étrangers.

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes, filles ou garçons, de nationalité française, doivent se faire recenser en Mairie dans le mois de leur seizième anniversaire ou dans les trois mois qui suivent avec les documents suivants :

- Une pièce d'identité
- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile

Tous ceux et celles qui ne se sont pas signalés au cours de leur mois de naissance sont priés de le faire le plus rapidement possible.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le recensement est obligatoire : cette démarche permet de s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, d'être inscrit automatiquement sur les liste électorales dès 18 ans et d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense.

Pour tous renseignements relatifs au service national, vous pouvez téléphoner au 05 55 12 69 71 ou 05 55 12 69 74 ou consulter également le 3615 ARMEE ou sur l'adresse internet www.defense.gouv.fr, ou email csn-lim-sga@defense.gouv.fr

CALENDRIER DU RAMASSAGE DES DECHETS

Lors de sa séance du 18 décembre 2012, le conseil communautaire a décidé de choisir l'entreprise SITA pour le ramassage des ordures ménagères. Cette attribution a été renouvelée à compter du 01 novembre 2013.

Toutes les communes seront collectées une fois par semaine. Les sacs noirs et jaunes seront collectés séparément pour permettre l'utilisation d'un camion mono compartimenté de 19 tonnes à double essieux afin de préserver au mieux les chaussées.

POUR GAGEAC ET ROUILLAC : Sortir les poubelles la veille

- | | |
|---------------|--------------------|
| • Sacs noirs | tous les mercredis |
| • Sacs jaunes | tous les jeudis |

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Seuls les habitants de la commune pourront louer la salle des fêtes au tarif de 100 € pour un week-end. Une attestation d'assurance ainsi qu'une caution de 300 € seront demandées contre la remise des clés.

Les locataires de la salle seront tenus responsables du bruit qui pourrait déranger le voisinage.

CIMETIERES COMMUNAUX

Le prix d'une concession 2.5m / 1.20m, est fixé à 80 € le mètre carré. Cette concession est valable pour une durée de 30 ans.

Pour le columbarium de 10 cases le prix à l'unité est fixé à 500 € pour une durée de 50 ans.

Pour tous renseignements s'adresser à la Mairie





LES DONS D'ORGANES

par Alain FOSSARD

Je viens de fêter mon 8^e anniversaire de greffe le 2 novembre dernier, et c'est grâce à ce miracle que j'ai toujours l'honneur de faire partie de l'équipe de France des sportifs transplantés. J'ai pu ainsi obtenir mes 13^e et 14^e médailles dans les compétitions de cyclisme sur route qui nous sont réservées tous les ans, soit, alternativement, au niveau européen ou mondial.

C'était en cette année 2013 le tour des Jeux Mondiaux qui se sont déroulés en août, en Afrique du Sud à Durban.

Voici en quelques lignes la situation actuelle de la greffe et du don d'organes en France, qui est et qui restera d'actualité encore de nombreuses années, malgré les progrès de la médecine qui ont permis par exemple la création d'un cœur artificiel en 2013.

La greffe aujourd'hui : une thérapeutique maîtrisée

Environ 40 000 personnes vivent en France grâce à un organe greffé, et la chance de survie d'une personne transplantée d'un organe vital est en augmentation constante avec un taux de réussite actuel de 80%. L'efficacité thérapeutique de la greffe et ses bénéfices pour les personnes transplantées sont aujourd'hui en réelle progression : 5 ans après la greffe, 58% des transplantés cardiaques sont en vie et même 60% pour les transplantés hépatiques. En matière de transplantation rénale, sur 100 greffons transplantés, 71% sont encore fonctionnels 5 ans après.

Le prélèvement d'organes : que dit la Loi ?

La loi de bioéthique de juillet 1994 adopte le principe du « consentement présumé » : toute personne est considérée consentante au don d'éléments de son corps après sa mort, en vue de greffe, si elle n'a pas manifesté son opposition de son vivant. Et, de par la loi, le corps médical a l'obligation de recueillir auprès de la famille d'un défunt, dans les heures qui suivent le décès, l'opinion de ce-dernier au sujet du don d'organes.

D'où la réflexion que chacun devrait mener de son vivant sur cette question, afin de se déterminer, de communiquer sa décision à sa famille et ses proches, et ainsi ne pas faire peser sur eux le poids de la décision.

S'informer et prendre position pour que les chiffres de dons augmentent. Les études d'opinion montrent que les Français se déclarent majoritairement favorables au don d'organes. Mais, devant la décision à prendre, la réalité est toute autre et les chiffres ne reflètent plus les intentions : sur 100 prélèvements d'organes possibles, 30% environ ne sont pas effectués en raison du refus des familles. Et ce chiffre ne varie pas depuis quelques années. Pour des motifs

qui leur sont propres, de nombreuses personnes n'acceptent pas le principe du don d'organes. Restant intrinsèquement liée à la mort, la question du don d'organes suscite légitimement réflexion pour chacun d'entre nous.

La majeure partie du public se trouve indécis face à cette situation faute d'information : dans quel état vais-je récupérer le corps du défunt ? Ne vais-je pas trahir la volonté de mon proche ? Est-ce la même démarche que le don de son corps à la science ... ?

Beaucoup de questions difficiles à évoquer pour la famille au moment dramatique du décès d'un proche alors que le temps de la prise de décision est court (le prélèvement ne peut être effectué sur le corps que quelques heures après le décès). Si le don de ses organes est un geste que beaucoup peuvent accepter, le faire savoir à son entourage de son vivant améliorerait notablement le nombre de greffes effectuées.

Les chiffres en 2012

Le nombre de greffes réalisées en France en 2012 est en légère progression de 1,57% par rapport à 2011, avec 5 023 greffes réalisées. Le nombre de prélèvements est également en augmentation de 1,1% (avec 1 589 prélèvements d'organes en 2012). Ces résultats en augmentation ne doivent cependant pas masquer le besoin croissant en organes à greffer, que la hausse de l'activité ne suffit pas à satisfaire.

Plus de 17 000 personnes ont eu besoin d'une greffe d'organes en 2012 et chaque année ce sont plus de 200 personnes qui décèdent faute de recevoir un greffon à temps. Le taux de refus (c'est-à-dire le nombre de prélèvements qui n'ont pas lieu pour cause de refus du défunt ou de la famille) avoisine encore les 30%.

Pour plus d'informations www.agence-biomedecine.fr

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Par l'arrêté préfectorale n° 2007-11-0 889 en date du 26 octobre 2007 concernant le plan particulier du barrage de Bort les Orgues notre commune ayant les lieux dits la Sionie et la Barthe inondables par les eaux suite à une rupture du barrage, nous avons été dans l'obligation de rédiger le plan communal de prévention des risques naturels.

Le plan communal de sauvegarde (PCS) a été rédigé par notre conseiller municipal, Gilbert MIFSUD, avec la collaboration du Lieutenant-colonel CHASTANET de la délégation militaire départementale de la Dordogne. Ce document se trouve à votre disposition à la Mairie pour consultation.

Le 29 avril 2013 à 20 h 30 une réunion publique a eu lieu sur la présentation de notre plan communal de sauvegarde.

Le 10 septembre 2013 à 20 h 30 tous les responsables de quartiers ont été convoqués afin de leur présenter les différents quartiers de la commune et leur expliquer le rôle d'un responsable de quartier.

Le 10 octobre 2013 vous avez reçu le DICRIM, Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs que nous vous recommandons de bien conserver.

Le 18 octobre 2013 à partir de 20 h nous avons fait un exercice de simulation de catastrophe naturelle, orages violents avec chutes de grêle, sous l'autorité de la délégation militaire départementale de la Dordogne. L'exercice s'est déroulé normalement et a pris fin après 23 heures. Le seul point négatif de cet exercice a été la présence que de 6 responsables de quartier sur 16 de prévus....bienvenue aux volontaires.

En annexe, le compte rendu, rédigé par la délégation militaire départementale de la Dordogne, des observations faisant ressortir les points positifs et négatifs sur cet exercice.

L'ensemble des conseillers municipaux investis dans cet exercice a reconnu son utilité et son enrichissement intellectuel.

Une collation a été offerte par la mairie à l'ensemble des participants de cet exercice.